



Déconfinement : la signature électronique des actes notariés est toujours autorisée ?

Publié le 23 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Attention :

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)